



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 1^{er} Février 2024

N° 01/2024

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secretaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 07/12/2023.
3. Souscription d'un prêt long terme immeuble SANTALUCIA
4. Travaux étanchéité clocher de l'église et remplacement moteur cloches
 - 4.1. Demande de subvention CD31
5. Saisie ATD pour projet cantine / ALAE
 - 5.1. Présentation du projet
 - 5.2. Débat budget
 - 5.3. Choix des architectes
6. Infos zones d'accélération des énergies renouvelables
7. Participation citoyenne : appel à référents de quartier
8. Suivi dossiers d'urbanisme, récap de l'année 2023.
9. Comptes rendus de réunions.
 - 9.1. Commission finances Communauté de Communes
 - 9.2. RDV architecte Bâtiments de France
 - 9.3. Conseil communautaire du 30/01
10. Questions diverses.
 - 10.1. Point recensement
 - 10.2. Travaux salle des fêtes

Séance du 1^{er} Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du 29 Janvier 2024, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : M. DANGLA Claude, M. DUTREY Alain, M. MAUROY Frédéric, MME CACAULT Pénélope, M. CHAUVIN Olivier, MME SAURRAT Catherine, MME SIADOUS Stéphanie.

Etaient absents : MME LEMARCHAND, M. MORIN Maurice, M. TOUSTOU Thierry.

Procurations : M. MORIN Maurice à M. DUTREY Alain, M. TOUSTOU Thierry à M. DANGLA Claude, MME LEMARCHAND à MME SIADOUS Stéphanie

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
Mme Catherine SAURRAT a été élue secrétaire de séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points ci-après : Le prêt du terrain de foot à l'ASSA & la convocation prochaine de la Commission Communal des Impôts Directs

2. Approbation du compte-rendu du 07/12/2023

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Souscription d'un prêt long terme – Immeuble SANTALUCIA N° 2024DEL0001

L'achat du bien de Monsieur SANTALUCIA s'élève à 27 500€, la promesse de vente a été signée le 20/01/2024 puis transmise aux notaires en charge du dossier.

Le maire fait savoir que beaucoup de travaux restent à réaliser sur ce bien (toiture, mur, portail, gouttières). Afin de ne pas impacter la trésorerie de la commune, il est proposé de souscrire à un prêt long terme ainsi qu'un prêt relais ; le temps du versement des subventions demandées auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Etat (DETR). Ces 2 prêts seront souscrits auprès du Crédit Mutuel.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique selon les modalités suivantes :

Mise en place d'un prêt long terme :

- Montant : 20 831.00€
- Durée : 20 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux fixe : 4.20%
- Montant des échéances : 386.17 €
- Frais de dossier : 50€ payables au premier déblocage

Remboursement anticipé : Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Mise en place d'un prêt relais :

- Montant : 95 900.00€
- Durée : 24 mois
- Périodicité : /
- Taux fixe : 3.90%
- Montant des échéances : Remboursement dès le versement des subventions sollicitées
- Frais de dossier : 100€ payables au premier déblocage

Remboursement anticipé : Autorisé sans préavis ni pénalité

Après l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les conditions de cet établissement bancaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique
- **CONFÈRE** à Monsieur le Maire tout pouvoir de signature des documents y afférents
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements

4. Travaux d'étanchéité clocher de l'église et remplacement moteur cloches N° 2024DEL0002

4.1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31

Monsieur le Maire informe que l'état de l'église du village nécessite des travaux d'étanchéité à la noue toit / clocher pour mettre l'église hors d'eau, et la réfection de 20m de gouttières avec descente au-dessus du porche. Le devis de l'entreprise NB Charpente a été retenu pour un montant de 4 929 €. Le coulant des tuiles envahi par la fiente de pigeons sera nettoyé en régie.

Le mécanisme des cloches datant des années 60 doit également être changé. Le devis de l'entreprise BOBET Campanaire a été retenu et s'élève à 1 820.40 €

Une demande de subvention sera adressée au CD31 pour pouvoir financer ces travaux à hauteur de 40%.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** l'exécution de travaux d'étanchéité à la noue toit / clocher, de réfection de gouttières au-dessus du porche sur 20 mètres ainsi que du remplacement du moteur cloches.
- **RETIENT** les devis des sociétés NB Charpente Couverture pour un montant de 4 108 € HT et 4 929.60 TTC ainsi que de l'entreprise BODET Campanaire pour un montant de 1 517 € HT et 1820.40 € TTC soit un montant total de 5 625 € HT et 6 750 € TTC.
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire** de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, pour une aide au financement de ces travaux.
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget 2024.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux d'étanchéité toit & église et remplacement moteur cloches

TYPE DE DEPENSE	Montant HT	Montant TVA	COUT TTC
Travaux étanchéité / gouttières	4 108.00 €	821.60 €	4 929.60 €
Moteur cloches	1 517.00 €	303.40 €	1 820.40 €
TOTAL			6 750.00 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant HT	Taux	Demandé
Conseil Départemental 31	5 625.00 €	40%	2 250.00 €
AUTO-FINANCEMENT TTC			4 500.00 €
TOTAL			6 750.00 €

5. Saisie ATD pour projet Cantine / ALAE

5.1. Présentation du projet

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour le lancement d'une étude pour un projet d'agrandissement de la cantine et l'ALAE (100 m² au total : 80m² + 20m² cuisine/point chaud).

Validation à l'unanimité du Conseil Municipal.

Une étude faisabilité sera faite dans un premier temps

5.2. Débat budget

Une étude de faisabilité au niveau du budget sera faite. Il est noté que la DETR sera à demander avant le 15/01/2025 si le permis est accepté.

5.3. Choix des architectes

2 architectes locaux et 1 de Toulouse vont proposer leur devis. Il faut noter que des contraintes ABF seront à prendre en compte. A savoir que l'architecte des Bâtiments de France a déjà validé le projet.

Un rendez-vous avec l'ATD est prévu le 5 février.

6. Informations zones d'accélération des énergies renouvelables

Consultation citoyenne en cours pendant 15 jours afin de recueillir les avis des citoyens. Une analyse sera faite par les élus ensuite pour que cela soit relayé. La commune s'oppose à la mise en place de photovoltaïques au sol et à l'implantation d'éoliennes.

7. Participation citoyenne : appel à référents de quartier

Une réunion publique s'est tenue le 12 janvier avec la gendarmerie de Cazères pour présenter le projet.

Un appel à des référents de quartiers sera fait d'ici quelques semaines pour être le relais après des gendarmes et de la mairie en cas de besoin d'informations spécifiques.

8. Suivi des dossiers d'urbanisme, récapitulatif de l'année 2023

18 Permis de Construire (7 accordés et 3 en cours)

35 Déclarations Préalables de Travaux

26 000€ de Taxes d'aménagement perçues.

Des appartements n'étaient pas déclarés jusqu'alors, une demande de régularisation sera demandée (12 appartements au total ont été identifiés sur la commune).

Après calcul, 35 000 à 40 000€ en moyenne sur 25 ans ont été perdus pour la commune en taxe d'habitation sur les 2 derniers appartements recensés.

9. Comptes-rendus de réunions

9.1. Commission Finances Communauté des Communes

Augmentation de 0.5% de la taxe foncière en 2024 de la part de la Communauté de Communes.

9.2. RDV Architecte des bâtiments de France

Zone sous le canal : Rendez-Vous avec l'Architecte des Bâtiments de France le vendredi 2/02/2024

9.3. Conseil Communautaire du 30/01

Un communiqué de presse a été fait par rapport au ramassage des ordures ménagères. Un retour au ramassage en porte à porte est envisagé pour les communes qui l'avait avant la mise en place de cette tarification incitative. Une sanction de 100€ / jour à partir du 1^{er} avril 2024 si ce retour au porte à porte n'est pas effectué par le communauté de communes Cœur de Garonne. Ceux qui étaient déjà en apport volontaire avant la tarification incitative le resteront.

10. Questions Diverses

10.1. Point recensement

Campagne débutée le 18 janvier, par 2 agents recenseurs, nous sommes à mi-parcours.

Nombre total d'adresses à recenser : 410 (comprend les maisons en cours de construction, les granges inhabitables...)

Dont nombre de logements à recenser : 395

Taux de réponses enregistrées à 18h ce jour : 85,1 %
dont 94,2 % de réponses faites par internet.

A ce jour, 1 famille refuse de se faire recensée. Les autres en attente de réponse ont déjà reçu un ou plusieurs rappels...

Semaine prochaine la mairie contactera par tel / courrier / mail ... les foyers n'ayant pas répondu.

Objectif 100 % de réponses le 17 février.

10.2. Travaux salle des fêtes

Réparation d'une fuite en régie à l'alimentation d'eau (par Pierre)
Travaux sur la façade de la salle des fêtes pris en charge par l'assurance Groupama, ils mandatent une entreprise et les travaux sont pris en charge et débuteront le 8/04/2024.

10.3. Prêt du stade à l'ASSA (foot du Pouy de Touges / Saint-Araille)

Une demande a été faite auprès de la commune par les joueurs de l'ASSA (foot du Pouy de Touges / Saint Araille) pour pouvoir utiliser le terrain dans l'attente que le leur soit de nouveau praticable.
Validation à l'unanimité.

10.4. Elections

Elections municipales complémentaires les dimanches 17 et 24 mars 2024.

10.5. Ecole

Mise en place d'une clôture pour les zones enherbées dans la cour de récréation avec une ouverture de chaque côté.

Etude pour mise en place de panneaux séparatifs entre chaque WC de l'école maternelle.

10.6. Curage des fossés

Un état des lieux a été réalisé et transmis à la 3CG.

Une demande va être faite à la communauté des communes pour une création d'une zone de retournement en goudron impasse des feuillants et côte de Turon. Le fossé chemin de la briqueterie est toujours d'actualité. La reconnaissance « dégâts orage » a été versée par le Département à la 3CG

10.7. Commission Communale des Impôts Directs

Les administrés composant la CCID seront convoqués au mois de mai.

Fin de séance à 20h20.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

M. DUTREY Alain



Le Secrétaire de Séance,

Mme SAURAT Catherine



